

## Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le dix-huit juin deux mille vingt à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le douze juin deux mille vingt, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

### Étaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, Mme LOZET Christel, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. PALVADEAU Christian, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, Mme ROBERT DUTOUR Diane, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle, Mme RIVIÈRE Amélie et M. HOREAU Vincent.

### Absent et avait donné procuration :

M. BETHUS Jacky

A été élue secrétaire : Mme ROBERT DUTOUR Diane

Direction générale des services

## DÉLIBÉRATION N°2020\_017 DU 18/06/2020

OBJET : Désignation des représentants au sein des établissements sanitaires et sociaux

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

**VU** le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 25 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des huit adjoints ;

**CONSIDÉRANT** que des conseillers municipaux siègent dans différents organismes, notamment des établissements sanitaires et sociaux ;

**CONSIDÉRANT** que la désignation doit se faire dans les meilleurs délais possibles après le renouvellement du conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal procède en son sein à la désignation des membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

**VU** l'accord unanime du Conseil municipal pour procéder à un vote à main levée,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **DÉSIGNE** les représentants comme suit :

| ORGANISMES                                     | Nombre de votants | Nombre de suffrages exprimés | Majorité absolue | PROPOSITION DE NOMS MAJORITÉ        | Nombre de voix | PROPOSITION DE NOMS OPPOSITION | Nombre de voix | MEMBRES                             |
|--|-------------------|------------------------------|------------------|-------------------------------------|----------------|--------------------------------|----------------|-------------------------------------|
| Etablissements sanitaires et sociaux           |                   |                              |                  |                                     |                |                                |                |                                     |
| EHPAD Ernest Guérin – Conseil d'administration | 29                | 29                           | 15               | Véronique LAUNAY<br>Miguel CHARRIER | 23             | Pierre-Jean EVEILLÉ            | 6              | Véronique LAUNAY<br>Miguel CHARRIER |
| EHPAD Ernest Guérin – Conseil de vie sociale   | 29                | 29                           | 15               | Alain ROUSSEAU                      | 23             | Pierre-Jean EVEILLÉ            | 6              | Alain ROUSSEAU                      |
| EHPAD La Forêt – Conseil de vie sociale        | 29                | 29                           | 15               | Nadine PONTREAU                     | 23             | Pierre-Jean EVEILLÉ            | 6              | Nadine PONTREAU                     |

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le dix-neuf juin deux mille vingt.

**Le Maire**



**Véronique LAUNAY**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE  
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN  
SOUS-PRÉFECTURE,

LE 23/06/2020

ET DE LA PUBLICATION,

LE 24/06/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.